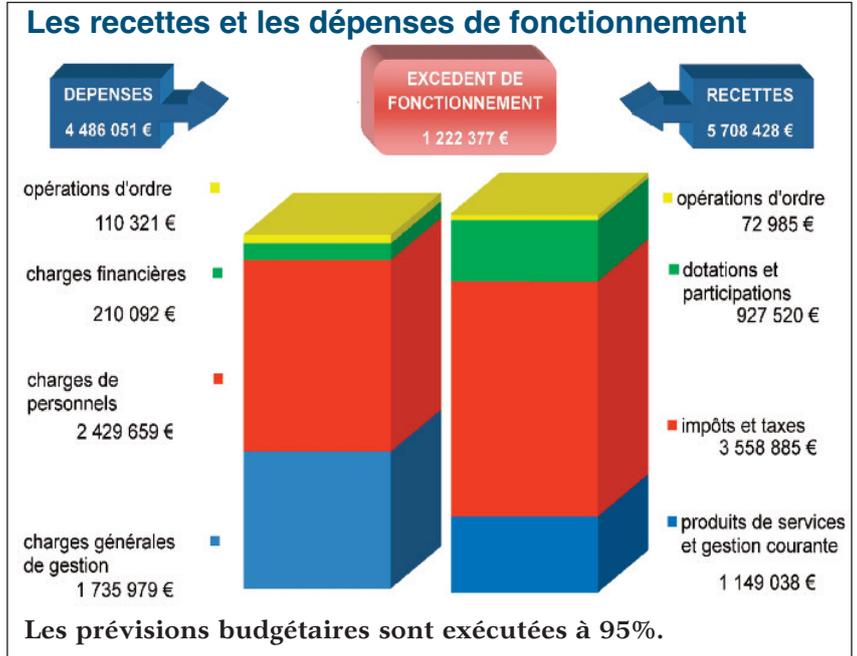


## 2016 : un compte administratif à fort potentiel

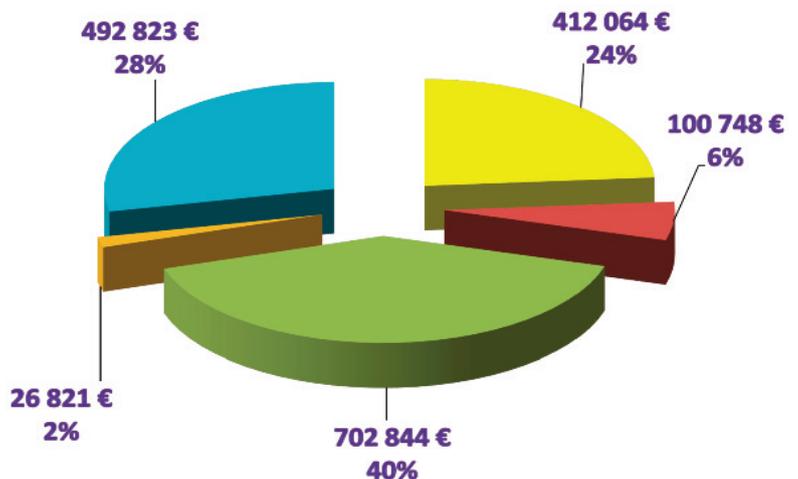
Approuvé lors de la séance du 31 mai 2017, il se caractérise par :

- Un excédent de fonctionnement de plus de **1 200 000 €**
- Un déficit de la section d'investissement ramené à **111 000 €**  
*Un autofinancement de **1 110 000 €** pour les investissements de 2017.*
- Une capacité de financement de **1 320 000 €** qui après remboursement du capital de la dette permet de dégager un **autofinancement de 830 000 €**.



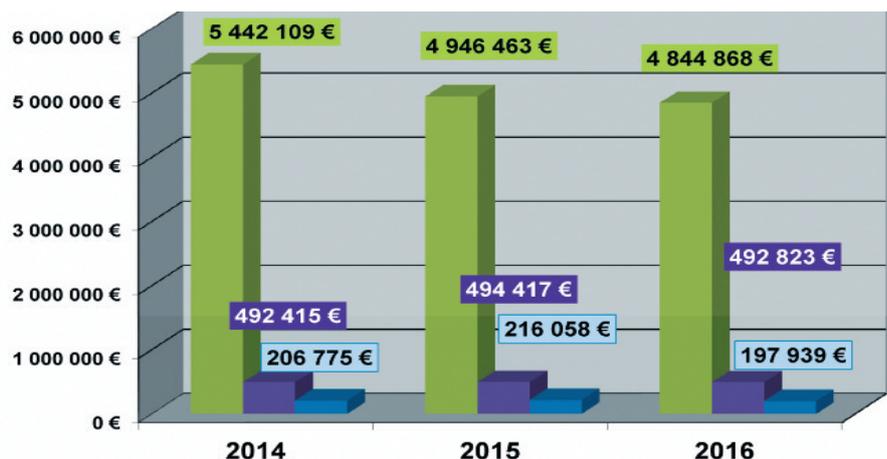
### Les dépenses d'investissement

- ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
- ACHAT DE MATÉRIELS
- RÉSEAUX, ÉCLAIRAGE, VOIRIES ET TROTTOIRS
- AUTRES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
- REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS



### Évolution de la dette

- Capital des emprunts dû au 31/12
- remboursement du capital dans l'année
- Intérêts de l'année



# Budget 2017 : priorité à l'autofinancement

*Les incertitudes liées à l'environnement politico-économique et la mise en place de la nouvelle Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau ont conduit à maintenir les dépenses et les recettes de fonctionnement et à privilégier l'autofinancement pour les dépenses d'investissement.*

## Gel des taux de la fiscalité communale

# 63 905€

pour les activités scolaires

|                       |                      |                 |
|-----------------------|----------------------|-----------------|
| Classes transplantées | Transport des élèves | Stages de voile |
| 40 455 €              | 17 000 €             | 6 450 €         |

# 174 900€

pour soutenir les associations



|               |               |                |                   |                 |                  |                         |
|---------------|---------------|----------------|-------------------|-----------------|------------------|-------------------------|
| <b>SPORTS</b> | <b>SOCIAL</b> | <b>CULTURE</b> | <b>FESTIVITÉS</b> | <b>SCOLAIRE</b> | <b>CARITATIF</b> | <b>INTER-GÉNÉRATION</b> |
| 69 300 €      | 36 000 €      | 20 300 €       | 42 100 €          | 200 €           | 2 800 €          | 4 200 €                 |

# 2 000 000€

de financement

74% des dépenses d'investissements réalisées sur fonds propres

## Équipement un effort soutenu et constant

Accessibilité aux Personnes à Mobilité réduite aux bâtiments communaux et en particulier à la mairie  
 Poursuite de la modernisation de l'éclairage public  
 Réaménagement du centre en matière de viabilité et de sécurité

# Investissements

*Un programme financé à 74% sur les fonds propres (2 160 000 €).*

Les principales opérations concernent l'agrandissement et l'accessibilité de l'hôtel de ville, l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et des espaces verts, l'extension de la vidéosurveillance ainsi que des acquisitions foncières pour la réhabilitation du centre ville. Les programmes de rénovation des voiries et de l'éclairage public seront poursuivis.



## Les dépenses d'équipement

### BÂTIMENTS

- Création d'une nouvelle salle des mariages et du conseil municipal liée à l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Rénovation de bâtiments communaux au jardin public.
- Rénovation des menuiseries de différents bâtiments.
- Accessibilité des bâtiments communaux aux normes PMR.
- Acquisition de bâtiments pour la sécurisation et la rénovation du centre ville.

**1 138 000 €**

### MATÉRIELS

- Acquisition de véhicules, de matériels pour l'entretien des voiries et des espaces verts.
- Acquisition d'équipements pour la police municipale.
- Mise en place de la 1<sup>re</sup> tranche de la vidéo surveillance.

**272 500 €**

### ÉCLAIRAGE VOIRIE

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public : *Avenues de la Gare, de Bédarieux ; chemins de Loupian, du Cous, du Terraiet, de la Coopérative, du Cimetière, de Marqueval ; rues du Collège, du Rempart, de la Carrière, Peyrière, des Harts, des Amandiers, de la Poste, du Pavillon, du Peyrou-Haut, Pasteur, de la Petite Cave, du Château d'Eau; place de la Mairie; impasse des Quatre Vents ; lotissements Prades, F. Poujol, Servat ; cité de la Gare.*
- Rénovation des chaussées : *Rue du Languedoc*

**866 500 €**

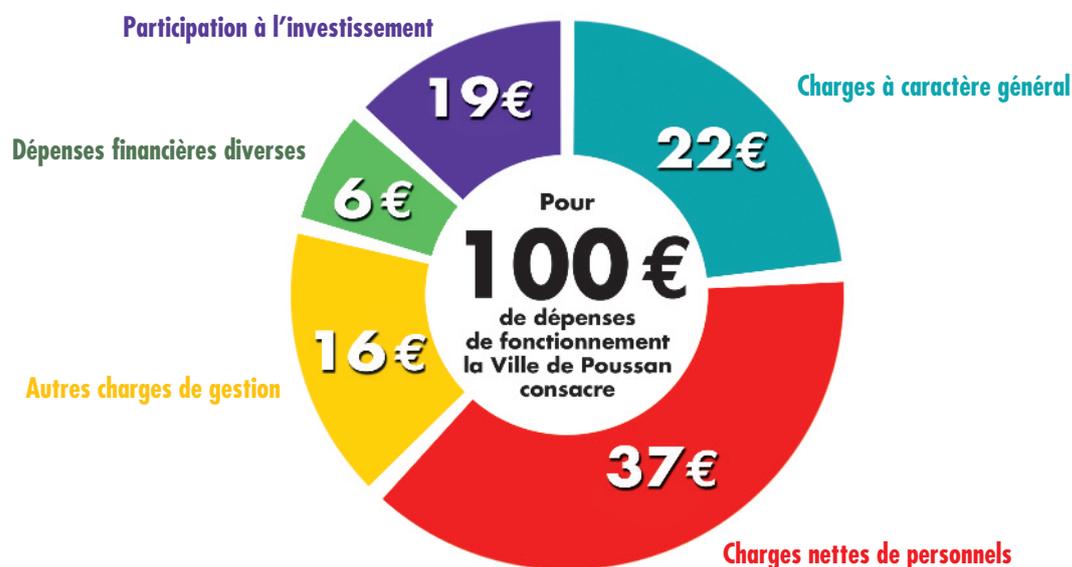
### AUTRE

- Aide à la rénovation des façades
- Acquisition de terrains

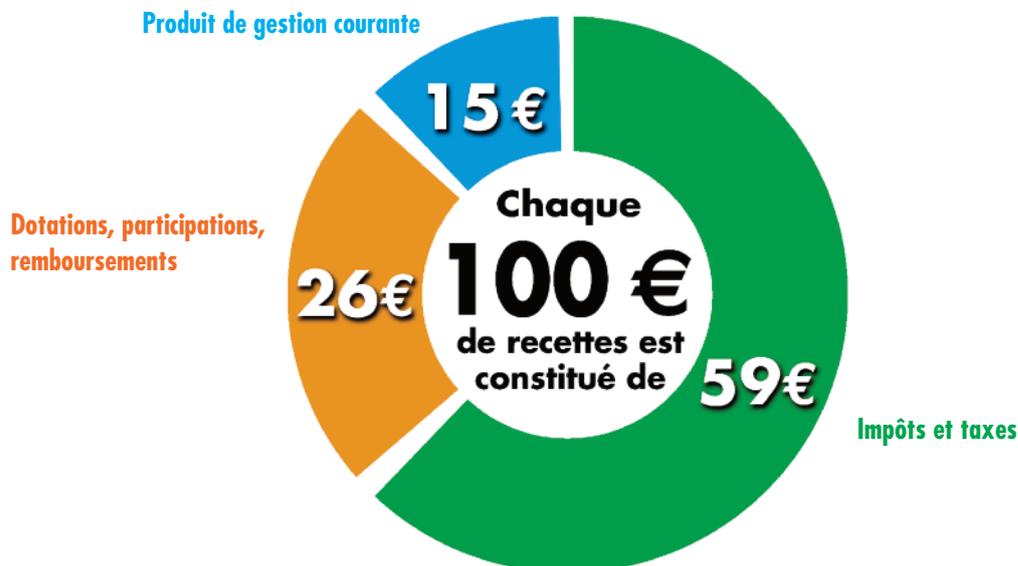
**90 500 €**

# Budget Principal : quelques chiffres

## Les dépenses de fonctionnement



## Les recettes de fonctionnement



**8,7 M€**

montant prévisionnel des recettes et dépenses de la ville en 2017

**5,6 M€**

pour le fonctionnement charges de gestion courante éclairage public, nettoyage

**3,1 M€**

pour l'investissement dont 2,4 M€ de dépenses d'équipement

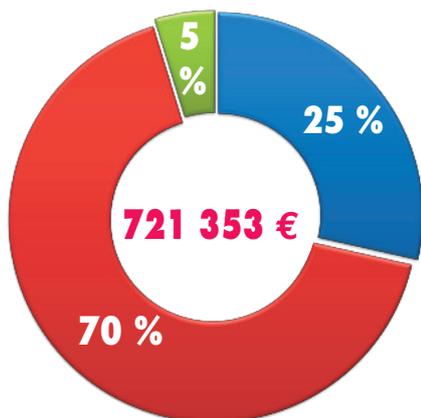
# Budget annexe : Pôle enfance jeunesse

La commune est éligible aux deux composantes du fond d'amorçage des rythmes scolaires. L'ensemble des activités périscolaires et de loisirs est assuré dans de très bonnes conditions. Les dépenses et les recettes du budget annexe du SEJ ont été réalisées à 90%. On constate un déficit de 17 335,03 €. Ce déficit est comblé par l'excédent de l'exercice précédent.

## Un compte administratif 2016 rééquilibré

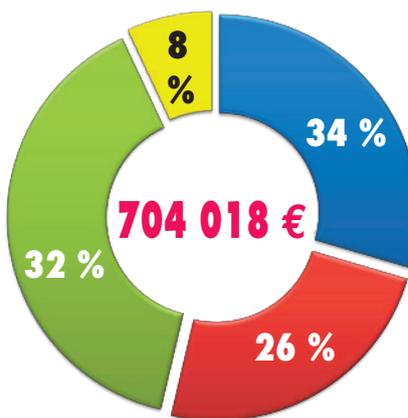
### Dépenses

- Subvention de fonctionnement pour la crèche 35 000 €
- Charges de personnel 508 721 €
- Charges générales 177 632 €



### Recettes

- Participation des familles 182 641 €
- Dotations organismes sociaux 241 831 €
- Participation communale 226 626 €
- Fonds d'amorçage des TAP (État) 52 920 €



## Budget annexe du PEJ 2017 : des projets pris en compte

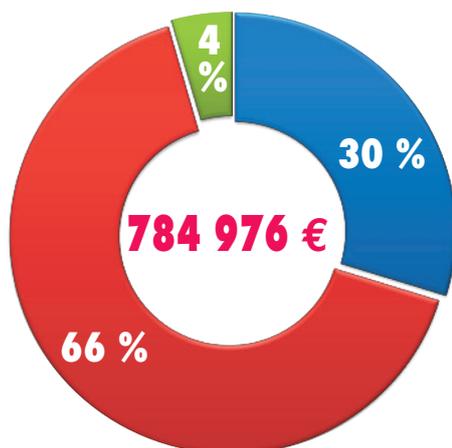
**Temps d'activités périscolaires** : ils font l'objet d'un financement adapté aux besoins présentés par les équipes d'animation. Les dépenses de personnels représentent 70% du budget de fonctionnement. Le bilan financier du service permet de maintenir pour les familles des tarifs de restauration identiques depuis 4 ans. Les tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaires (A.L.P.) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) n'ont pas varié depuis 3 ans.

**0%** d'augmentation des tarifs du pôle Enfance Jeunesse

**100 000 h** pour l'accueil de loisirs périscolaires

### Dépenses

- Subvention de fonctionnement pour la crèche 35 000 €
- Charges de personnel 516 000 €
- Charges générales 233 976 €



### Recettes

- Participation des familles 191 300 €
- Dotations organismes sociaux 240 100 €
- Participation communale 280 000 €
- Fonds d'amorçage des TAP (État) 53 000 €

